

Délibération n°3 Séance du 05 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 5 avril à 20 heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, COULON Robert

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Mrs COULON Robert, COLAS Daniel, MAURY Thomas, DUFOUR Maryse, BRISET Sylvianne, POCOBELLO Christiane, SAVOY Marion, JULLIEN Jean-Marc et BERGERAS Roger

Procuration(s) :

Étai(en)t absent(s) :

Étai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
19 mars 2024

Date d'affichage
08 avril 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08 avril 2024 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** Roger BERGERAS

08 avril 2024
et publication du
08 avril 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M.COULON Robert

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	199,96
- un excédent reporté de :	1 347,23
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 547,19
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 547,19
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 547,19
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Diconne, le 05/04/2024

Le Président, COULON Robert

le(s) secrétaire(s) de séance

